

1. Disposition générales

Les présentes Conditions Générales régissent toutes les prestations de services rendues par Mélusine Silva, COach & Interior Design (ci-nommée, « M-COSI »), sous réserve d'accords spécifiques contraires dont la validité est subordonnée au respect de la forme écrite.

2. Droit applicable

M-COSI répond de la bonne et fidèle exécution du mandat en application des dispositions du droit privé suisse, en particulier des art. 394ss du Code suisse des obligations (CO ; RS 220) et sous réserve des modifications résultant des dispositions qui suivent.

3. Phase précédant la conclusion du contrat

3.1 Jusqu'au moment de la validation de l'offre, le retrait des pourparlers par l'une des parties n'entraîne pas d'obligations financières vis-à-vis de l'autre partie, chacune des parties assumant ses frais.

3.2 Si rien n'est précisé dans l'appel d'offre, l'élaboration de l'offre n'est pas rémunérée.

4. Fourniture des prestations

4.1 M-COSI propose à ses clients différents type de services :

Le conseil en Harmonisation des espaces, l'accompagnement Coaching en harmonisation, des projets d'Architecture intérieure, des formations sur les techniques du Feng-Shui, la Géobiologie, le Nettoyage de la Mémoire des murs (Clairification d'Espace).

4.2 M-COSI répond de l'exécution fidèle et soignée du contrat et s'engage à sauvegarder les intérêts du mandant et à respecter ses instructions.

4.3 M-COSI effectue les prestations convenues personnellement ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs.

4.4 Si des collaborateurs (personnes-clé) sont nommément cités dans le contrat (budget), ceux-ci sont tenus de réaliser les prestations qui leur sont assignées. M-COSI ne remplace les personnes-clé qu'avec l'accord écrit du client.

4.5 M-COSI n'emploie que des collaborateurs qualifiés. Elle tient compte en particulier, dans l'intérêt du client, de l'aspect de continuité. Si M-COSI doit recruter des collaborateurs pour exécuter le contrat, elle doit le faire selon un processus transparent et équitable, basé sur des critères objectifs.

4.6 M-COSI informe le client régulièrement de l'état des travaux. Elle l'avise par écrit immédiatement de tous les événements qui peuvent avoir des conséquences sur l'exécution du contrat.

4.7 M-COSI fournit les rapports opérationnels et financiers (factures) au client conformément aux échéances et à la forme fixées dans le contrat.

4.8 M-COSI se conforme aux principes comptables.

Elle suit les directives nationales du pays où elle a son siège/domicile et peut se conformer aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards) si nécessaire.

4.9 Au cours de l'exécution du contrat, M-COSI indique toujours clairement qu'elle agit pour le compte du client.

5. Facturation et indemnité

5.1 Le paiement des prestations de conseils, de coaching et d'architecture intérieure s'effectue selon les modalités suivantes :

- Pour les particuliers : 50% à la commande qui valide le créneau (sous délai de 72h après réservation auquel cas le créneau est libéré), 40% reçu au plus tard 48h avant la visite, 10% à la fin de la visite. Ces montants peuvent être mentionnés différemment sur le devis qui fait foi. Les paiements peuvent être faits en ligne sur la plateforme www.m-cosi.com, par virement simple ou international gratuit SEPA ou en espèce. Si le client choisi de régler par carte ou paypal, il prendra à sa charge les majorations de 2% ou 3% de frais.

- Pour les entreprises : 50% à la commande qui valide le projet et les créneau, 40% reçu maximum 48h avant la visite, le solde sous 10 jours après la visite.

5.2 Le paiement des prestations de formation s'effectue selon les modalités citées dans les conditions complémentaires.

5.3 Sauf dispositions contraires entre les parties, l'inflation n'est pas prise en considération.

6. Indemnisation des frais accessoires

Les frais accessoires seront indemnisés selon les clauses y relatives du contrat et de l'offre validée.

7. Droits de propriété intellectuelle

7.1 A défaut de disposition contraire, M-COSI est titulaire de tous les droits de protection (droits de propriété intellectuelle et droits apparentés existants ou futurs) liés aux avant-projets, projets d'exécution, devis, dessins, maquettes, modèles et réalisations, support de formations (papier, pdf ou vidéo). Seul M-COSI a le droit de les faire réaliser, de les modifier, de les publier ou de les copier. Sont réservés les droits immatériels liés à la protection de la personne dans la mesure où la loi ne permet pas leur transfert. Toute utilisation

frauduleuse ou partage à autrui non validée par M-COSI fera objet de poursuites.

7.2 Le client peut disposer des résultats des travaux dans leur intégralité, sans aucune restriction ni temporelle ni spatiale. La faculté d'en disposer s'étend à tous les droits d'utilisation possibles, actuels et futurs, notamment l'aliénation et la transformation à l'exception de la publication.

7.3 M-COSI est une marque déposée. La structure générale, ainsi que tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies, vidéo ou tout autre contenu diffusés sur le site Web de M-COSI ou sur tout autre support font l'objet d'une protection au titre de droit d'auteur et de la propriété intellectuelle et sont la propriété de M-COSI. Toute reproduction totale ou partielle de ce site ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de M-COSI est interdite. Toute représentation, altération, modification ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux suisses compétents.

8. Assurances

M-COSI conclut à ses frais une assurance civile et une assurance vol adaptées à la situation (notamment en ce qui concerne l'utilisation, l'endommagement et la perte du matériel appartenant au client). Sur requête du client, elle présente une attestation d'assurance.

9. Confidentialité

9.1 Les parties s'engagent à traiter de manière confidentielle tous les faits et informations liés au contrat qui ne sont pas de notoriété publique ni accessibles au public. En cas de doute, elles traitent les faits et informations de manière confidentielle. Les obligations de déclarer et de publier prévues par la loi sont réservées.

9.2 L'obligation de garder le secret existe avant même la conclusion du contrat et perdure après la fin des relations contractuelles.

9.3 Sans autorisation expresse du client, M-COSI n'est pas autorisée à utiliser sa collaboration actuelle ou passée avec le client à des fins publicitaires ni à citer celle-ci comme référence.

9.4 Les parties imposent les obligations précitées à leurs employés et aux tiers prêtant leur concours.

10. Protection des données

10.1 Les parties s'engagent à respecter la législation suisse en matière de protection des données et à prendre toutes les mesures économiques, techniques et organisationnelles que l'on peut raisonnablement attendre d'elles afin que les faits et informations confidentiels soient interdits d'accès et ne parviennent pas à la connaissance de tiers non autorisés. Les obligations de déclarer et de publier prévues par la loi sont réservées.

10.2 Les données personnelles ne peuvent être utilisées que dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat. M-COSI prend acte que le client évalue la qualité des prestations fournies.

10.3 Les parties imposent les obligations précitées à leurs employés et aux tiers prêtant leur concours.

11. Responsabilité

11.1 Les parties répondent de tous les dommages occasionnés à l'autre partie si elles ne peuvent prouver qu'aucune faute ne leur incombe. La responsabilité pour les dommages corporels est illimitée. Dans tous les cas, la responsabilité se limite toutefois aux dommages avérés et prouvés. La responsabilité pour perte de gain est exclue.

11.2 M-COSI est responsable de son comportement comme de celui de ses collaborateurs et des tiers prêtant leur concours à l'exécution du contrat (fournisseurs, sous-traitants ou sous-mandataires).

12. Modifications et annulation du contrat

12.1 Les modifications et compléments au contrat, de même que la résiliation de celui-ci, requièrent la forme écrite. Les rendez-vous fixés à la réservation peuvent être modifiés 48h après la conclusion du contrat. Tout rendez-vous annulé après ce délai est considéré comme effectué.

12.2 Le contrat peut être résilié par écrit en tout temps par chacune des parties. Les prestations fournies avant la résiliation sont rémunérées. Les prétentions en dommages-intérêts pour cause de résiliation du contrat en temps inopportun sont réservées. Toute compensation pour perte de gain est exclue.

12.3 M-COSI se réserve le droit de rompre le contrat si le mandant, le client, l'élève ou le stagiaire ne respecte pas un des points de ces CG et/ou renonce à maintenir des rapports cordiaux et respectueux sous forme orale ou écrite avec M-COSI, ses collaborateurs, représentants et toutes personnes participant à l'une des prestations citées dans les présentes conditions. Tout acte diffamatoire ou avec intention de nuire à M-COSI et de ces partenaires annule de plein droit toute relations contractuelle sans possibilité de

David Silva 5/7/18 13:56
Supprimé: 7

remboursement de la prestation. Une évaluation par M-COSI des frais et de remboursement demeurent réservés.

13. Dispositions finales

Seul le droit suisse est applicable. Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste et à défaut de solution à l'amiable, les Tribunaux compétents seront ceux du siège de M-COSI, à savoir, les Tribunaux du Canton de Genève.

Conditions complémentaires spécifiques pour les formations, cours, ateliers

1. Dispositions complémentaires

- 1.1 Les conditions complémentaires s'appliquent spécifiquement pour les formations, cours et ateliers donnés par M-COSI et ses représentants.
- 1.2 M-COSI conçoit, élabore et dispense, seule ou en partenariat, des prestations de transmissions orales en présentiel, à Genève ou à distance, sur l'ensemble du territoire national ou international. Ces prestations ne relèvent pas de la formation professionnelle continue ou certifiée.
- 1.3 Dans les paragraphes suivants, il est convenu de désigner par :
 - Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation de transmission.
 - Stagiaire ou élève : la personne physique qui participe à la prestation de transmission.
 - Ateliers, séminaires, formations : toute prestation de transmission orale en présentiel ou à distance selon les conditions définies par le contrat d'inscription ou par l'inscription effectuée via le site www.m-cosi.com.
 - Cours : l'ensemble des séminaires concernant une discipline.

2. Objet et champ d'application

- 2.1 Les présentes conditions complémentaires s'appliquent à toutes les offres de transmission proposées par M-COSI.
- 2.2 Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales, qui prévalent sur tout autre document.
- 2.3 Toute inscription en ligne renvoi aux présentes Conditions Générales et l'achat de la prestation valide l'acceptation de ces dernières.

3. Conditions de règlement et modalités de paiement

Ateliers :

- 3.1 Toute inscription peut se faire au plus tard 3h avant le début de l'atelier à l'aide de la plateforme de réservation fournie sur le site internet ou par téléphone.
- 3.2 Le règlement de l'atelier peut se faire par le biais de la plateforme lors de l'inscription en ligne soit par virement, en espèce ou par carte/paypal (avec un supplément de 2% ou 3% de commission) lors de l'atelier.

Séminaires d'initiation et formations :

- 3.3 Toute inscription nécessite le règlement complet précisé sur la plate-forme de réservation.
- 3.4 Le règlement du solde du prix de la prestation est à régler avant le début de la prestation, et au plus tard **5 jours** avant l'évènement *sauf accord* avec M-COSI. Le solde est réglable par virement, espèces, carte ou paypal (moyennant 2% ou 3% de commission supplémentaire).
- 3.5 Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné convenu directement avec M-COSI.
- 3.6 En tout état de cause, ces modalités d'arrangement devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

Formations :

- 3.7 Toute inscription nécessite le règlement complet précisé sur la plate-forme de réservation.
- 3.8 Le règlement du solde du prix de la prestation est à régler avant le début de la prestation, et au plus tard **5 jours** avant l'évènement *sauf accord* avec M-COSI. Le solde est réglable par virement, espèces, carte/paypal (moyennant 2% ou 3% de commission supplémentaire).
- 3.9 Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné convenu directement avec M-COSI.
- 3.6 En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

4. Annulation, modification, absence ou interruption d'une prestation en présentiel

Ateliers - Séminaires - Formations :

- 4.1 Du fait du client : Les réservations ne sont ni échangées ni remboursées. Le client peut se rétracter dans un délai de sept jours à compter de la date de conclusion du contrat d'inscription. Il en informe alors M-COSI par lettre recommandée.
En cas de cessation anticipée du fait de l'abandon du séminaire par le client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat d'inscription est résilié selon les modalités financières suivantes :
 - En cas de résiliation 7 jours après la conclusion du contrat : les paiements sont rendu à hauteur de 80% du prix initial.
 - 14 jours avant le début du séminaire : les paiements sont rendu à hauteur de 50% du prix initial.
 - 7 jours avant le début du séminaire : les paiements sont rendu à hauteur de 30% du prix initial
 - 3 jours avant le début du séminaire : les paiements sont rendu à hauteur de 10% du prix initial
 - dès 24h avant le début du séminaire : aucun remboursement
 - Chaque séminaire, cycle d'ateliers ou formation commencée est dû dans sa totalité, selon la valeur prévue par le contrat d'inscription. e
- 4.2 Si le stagiaire ou élèves est empêché de suivre le séminaire par suite d'une force majeure dûment reconnue par M-COSI :
 - le contrat est résilié ; dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
 - le stagiaire peut se positionner sur un autre séminaire dans un délai d'une année à compter de la date d'interruption.

Ateliers :

- 4.3 La réservation d'un Atelier à l'unité ou d'un «cycle complet», ne sont ni échangeables, ni modifiables. Les reprints sont gratuits seulement si le client averti M-COSI de la ou les dates d'absence au moment de la réservation.
- 4.4 Un Atelier manqué peut être rattrapé selon le type de prestation qui a été payée et les conditions suivantes :
 - Une place ; repayable à 50%
 - « A deux c'est mieux » ; repayable à 50%
 - Cycle complet, 5^{ème} atelier à 50% ; repayable à 50%
 - Cycle complet étudiants, 1 atelier offert ; repayable à 100%En aucun cas un atelier annulé en dernière minute ne pourra être remplacé par un replay gratuitement.
- 4.5 Du fait de M-COSI :
M-COSI se réserve le droit d'annuler, de reporter la prestation présentielle ou à distance. M-COSI en informe alors le client. Aucune indemnité ne sera versée au client.
- 4.6 Modifier le séminaire ou formation
En dessous d'un certain nombre de personnes le temps de formation est réduite car considéré comme cours privé ou semi-privé.

Informations générales et règles de conduites

5. Transmission des pratiques et savoirs concernés.

5.1 Descriptifs et programmes des prestations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur le site internet ou dans le contrat d'inscription sont fournis à titre indicatifs. M-COSI se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

5.2 Validation d'un cursus

L'inscription à un séminaire ne donne pas droit automatiquement à une validation. Un séminaire fait partie d'un cursus de transmission d'une discipline. La validation du cursus est délivrée suite à un réel suivi du stagiaire, une mesure des connaissances acquises lors d'exercices écrits et oraux, d'une pratique in vivo sur des lieux d'expertise. L'attitude et l'état d'esprit sont aussi des paramètres d'évaluation essentiels. La validation n'est en rien une obligation. Aucun séminaire n'est obligatoire, il suffit seulement de les suivre dans l'ordre proposé.

5.3 Discipline

La discipline au sein de l'organisme de formation découle des règles élémentaires de bon sens. Il est formellement interdit aux stagiaires : d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées ou des substances prohibées dans les locaux, d'emporter aucun objet sans autorisation écrite, de dégrader volontairement le matériel, d'avoir une attitude pouvant porter atteinte à la dignité des stagiaires et des intervenants.

David Silva 5/7/18 13:47

Supprimé: -

David Silva 5/7/18 13:54

Supprimé:

David Silva 5/7/18 13:54

Supprimé:

David Silva 5/7/18 13:54

Supprimé: e

David Silva 5/7/18 13:56

Mis en forme: Police :10 pt

David Silva 5/7/18 13:37

Supprimé: 72h

David Silva 5/7/18 13:37

Supprimé: 72h

David Silva 5/7/18 13:56

Supprimé: 7